

GRENOBLE-ALPES METROPOLE

MANIFESTE

POUR UNE CITE METROPOLITAINE

PROJET

**PROJET
MÉTROPOLITAIN
2030**

PROJET

Manifeste. n.m. [ma.ni.fest]

Déclaration écrite, publique et solennelle, dans laquelle un individu, un groupe d'individus ou une institution expose une vision, une décision, une position, un point de vue sur un problème politique.

Cité. n.f. [si.te]

Communauté politique, citoyenne et administrative que constituent les habitants d'un ensemble et formant une organisation, une unité urbaine, historique, architecturale, etc.

PROJET

Avant-propos

Un projet communautaire, métropolitain, n'a de forme et de fond que ceux que l'on souhaite leur donner.

Le présent document est issu de 18 mois d'échanges, de débats, de réflexions partagées, constituant le cœur d'une démarche de Projet métropolitain menée dès février 2017.

Dans la même période, la Métropole définissait ses orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire, de déplacements, de marketing territorial ou encore d'énergie. Elles-mêmes s'appuyaient sur des engagements antécédents, notamment ceux de nos Plans-Climat successifs.

Au-delà de ces grandes orientations et ambitions thématiques, il était nécessaire de prendre de la hauteur sur la métropole, sur son devenir, par les prismes transversaux de la gouvernance, du territoire, de la société. Aussi, avons-nous pris le parti de ne pas créer des lieux parallèles de débats : la démarche de Projet métropolitain n'avait pas vocation à aboutir à « la somme » des politiques publiques métropolitaines. Elle devait faire émerger une vision transversale pour demain. C'est la raison pour laquelle le présent document ne présente pas des entrées « classiques » pour un projet de territoire, déclinant usuellement des grands thèmes transversaux en orientations et actions.

Nous faisons le choix, ici, d'aborder des sujets qui comptent et compteront pour la vie métropolitaine, celle de nos habitants, celle de notre institution. Des sujets que nous n'avions pas l'habitude d'aborder de manière collective et ouverte. Des sujets sensibles, des sujets prospectifs. Des sujets parfois en marge de nos compétences, des sujets nécessaires pour le devenir de la Métropole.

La Métropole doit poursuivre un objectif fondamental : **prendre soin de ses habitants, de son territoire et de son environnement, dans un contexte où l'urgence climatique doit tous nous interpeller, individus comme pouvoir**

publics. Pour cela, elle doit simultanément agir dans le présent, et comprendre autant qu'anticiper ce qui se joue dans le futur.

Des constats, des marges de progrès, des idées, des propositions, des envies, et enfin, **des « avènements souhaitables » ont été exprimés.** Associant toutes les formations politiques, élus métropolitains et municipaux, membres du Conseil De Développement, à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire, les réflexions menées dans le cadre des nombreux groupes de travail et ateliers ont abouti à l'expression collective de trois principes forts pour la Métropole de demain.

Faire Métropole, ensemble, communes et institution métropolitaine, comme condition première pour progresser, pour nos habitants, pour notre territoire et au-delà ;

S'engager dans un nouveau mode de développement, inclusif, durable et résilient, pour répondre aux grands défis climatiques, économiques, environnementaux et sociétaux de demain ;

Prendre nos responsabilités sociales à l'échelle de la Métropole, pour garantir l'égalité entre les métropolitains, pour une société plus juste et fraternelle.

Au travers de ces principes élémentaires, de chacune de nos actions, de chacune de nos réflexions partagées, nous nous devons de penser aux générations futures et à ce que nous laissons derrière nous.

Cela a été le sens de notre démarche de Projet métropolitain, c'est le sens de ce Manifeste pour la cité métropolitaine de demain.

PROJET

Sommaire

Avant-propos	5
Partie 1 - Faire Métropole	8
1.1 Un écosystème humain à valoriser et à coordonner	9
Du sentiment d'appartenance à l'action collective	9
Une « métropole plateforme »	10
Une métropole « chef d'orchestre » des politiques publiques	11
1.2 Une gouvernance métropolitaine renforcée	12
Citoyens et Métropole.....	12
Repenser les échelles de la stratégie et de la proximité.....	14
Repenser la gouvernance métropolitaine.....	16
1.3 La Métropole avec les autres à l'échelle du « grand territoire »	17
Coopérer avec nos voisins dans un bassin de vie « du quotidien »	17
Dialoguer à échelle régionale et au sein d'un archipel métropolitain.....	18
Assumer notre « Métropole-montagne »	19
Partie 2 - Vers un nouveau mode de développement inclusif, durable et résilient	20
2.1. Poursuivre la transition	22
Une métropole engagée dans la transition environnementale et énergétique.....	22
De la technopole à la métropole : la transition du système économique	22
Travailler nos paradoxes pour l'engagement d'une transition sociale et sociétale	23
2.2 Conduire le changement	25
2.3 Renforcer notre capacité de résilience	26
Partie 3 - Prendre nos responsabilités sociales à l'échelle de la Métropole	27
Notre intérêt métropolitain à agir	27
3.1 Penser une « Métropole sociale » dans un contexte mouvant	29
Objectiver la situation sociale de la métropole	29
Réadapter nos politiques publiques	29
Coordonner l'action sociale à l'échelle métropolitaine.....	29
3.2 Un accès aux services sans rupture et équitable pour tous les métropolitains	31
Garantir l'équité d'accès aux services de proximité.....	31
Garantir la continuité d'accès aux services	31
3.3 Des leviers évidents de la cohésion sociale métropolitaine : éducation, culture, sport, santé et sécurité	33
Santé.....	33
Education	33
Sécurité.....	34
Culture et Sport.....	35

Partie 1 - Faire Métropole

La métropole grenobloise s'appuie sur 50 ans d'histoire intercommunale, 50 ans à faire « à plusieurs », à construire, ensemble : communes et communauté puis métropole, aux côtés de celles et ceux qui vivent et font vivre le territoire au quotidien.

Les habitants – nés ici ou venus d'ailleurs, les entreprises – de l'artisan au grand groupe, le tissu associatif – historique, engagé et créatif, les importantes structures publiques installées ici – tels que le CEA, l'Université et le CHU, les collectivités et l'Etat participent à son évolution et l'accompagnent sur le moyen et le long terme.

En 2015, la Communauté d'agglomération devenait Métropole, avec toute l'énergie et les remises en question légitimement soulevées par cette évolution majeure. Les obstacles et difficultés ont été identifiés, partagés, débattus. Pour aller de l'avant, l'échéance 2030 doit être pensée avec lucidité et optimisme. Cela implique **de reconnaître pleinement les rôles et fonctions de la Métropole, dépasser les débats sur sa « taille moyenne », affirmer la responsabilité qui nous est confiée d'être moteur de développement du territoire et de l'aire urbaine.**

Pour l'ensemble des forces vives du territoire citées plus haut, pour les années qui

s'ouvrent et les générations de demain, **nous devons assumer, collectivement, la Métropole.**

L'action publique métropolitaine est naturellement fondée sur les compétences qui nous sont confiées. Celles-ci régulent notre organisation, humaine, financière. Toutefois, « **faire Métropole** » implique **d'aller nécessairement au-delà du seul prisme de nos compétences** : dans tous les champs qui comptent pour les métropolitains et pour le territoire, il nous faut penser les bons niveaux et modes d'implication, d'intervention et de coopération, autant sur des petites améliorations de la vie quotidienne que sur des grands projets stratégiques.

Les citoyens doivent disposer de l'écoute et du pouvoir d'agir qui leur revient. Les communes et la Métropole doivent progresser dans leur articulation, pour former ensemble un bloc fort. Les dialogues et échanges à l'échelle du « grand territoire » et au-delà doivent enfin être instaurés ou renforcés.

L'esprit intercommunal, le « jouer collectif », l'équité et la solidarité sont des conditions sine qua non pour continuer à construire ensemble, à se construire, à faire Métropole.

1.1 Un écosystème humain à valoriser et à coordonner

Du sentiment d'appartenance à l'action collective

La métropole grenobloise est le fruit de plusieurs destins croisés : **ce sont autour de ces destins que se tissent et s'expriment l'identité de la métropole et le sentiment d'appartenance de tout un chacun.**

Cité de garnison du XIX^e siècle, la ville s'est développée avec ces femmes et hommes venus des plateaux voisins du Vercors ou de la Matheysine, des Savoie, d'Italie ou des pays du Maghreb. **Ensemble, ici, ils sont à l'origine de notre « esprit pionnier »**, des histoires croisées de la houille blanche, de la montagne, de la Résistance, de l'innovation technologique comme sociale, des Jeux Olympiques de 1968 et de la manière dont ceux-ci ont ancré dans le paysage nos infrastructures et équipements modernes.

La démographie locale révèle par ailleurs que nous sommes résolument **un territoire de flux** : cette spécificité a été et doit rester une opportunité de créer des liens forts et riches entre habitants, entre acteurs du territoire, qu'ils soient permanents comme temporaires, nomades comme sédentaires.

Aujourd'hui, habitants et acteurs du territoire sont les forces vives de la métropole : **une métropole pionnière, une métropole hospitalière, une métropole cosmopolite, carrefour de destins.**

Le patrimoine au cœur du sentiment d'appartenance

Que ce soit dans ses centres urbains comme dans ses campagnes, de précieuses *pépites métropolitaines* témoignent de l'histoire commune et de l'attachement au territoire de nombreux habitants. La Bastille, la Casamaure, le Pont Lesdiguières, la Ferme du Mûrier, le Chêne de Venon, le Couvent des Minimes ou le Château de Vizille, sont autant de richesses parmi d'autres du patrimoine bâti et naturel qu'aiment à citer les métropolitains.

Ce patrimoine est aussi vivant au travers de nos pratiques historiques de la montagne comme l'agriculture traditionnelle ou la sylviculture, ou encore de nos pratiques culturelles, autour des arts de la rue autant que des arts scientifiques et techniques.

Au-delà de l'approche historique, les pépites métropolitaines sont aussi ces femmes et hommes qui représentent le territoire, en sont les ambassadeurs et participent à son rayonnement : sportifs, scientifiques, artistes, entrepreneurs ou écrivains contribuent chaque jour à valoriser l'histoire et l'image de la métropole, au-delà de ses frontières.

Ces lieux, ces pratiques, ces histoires et trajectoires sont des forces à mettre en lumière, **en veillant au travail de mémoire, en prenant soin du patrimoine, en le valorisant davantage, en le mettant en partage.** Ils contribuent pleinement à **l'identité de la métropole.** C'est un sujet que nous devons **travailler en permanence**, dans la continuité de la démarche de marketing territorial.

Reconnaître tous les métropolitains

La métropole grenobloise a longtemps entretenu et renvoyé une image de « territoire des ingénieurs et des étudiants », image dans laquelle de nombreux métropolitains ne se reconnaissent pas.

Ces métropolitains, ce sont ces familles, issues des classes modestes et moyennes. Ce sont ces étudiants, qui ne suivent pas nécessairement leur cursus à l'Université, mais dans les lycées techniques et qui se forment à être les artisans de demain. Ce sont ces communautés, italiennes, maghrébines, qui ont contribué à construire Grenoble, qui s'y sont installées, qui la rendent cosmopolite, plus riche. Ce sont ces séniors, qui peinent à rester sur le territoire par manque d'attractivité en termes de loisirs, de qualité résidentielle. Ce sont ces personnes de passage, présentes sur le territoire à court ou moyen terme. Ce sont des cadres supérieurs, des ouvriers, des enseignants, des artistes, des entrepreneurs, des commerçants, des artisans. Ce sont aussi ces ingénieurs et ces étudiants bien évidemment.

Aussi, pour « faire Métropole », nous devons reconnaître et valoriser tous les métropolitains, toutes les forces vives, dans nos discours comme dans nos actes.

C'est aussi le principe d'une « métropole hospitalière » qui est notre singularité et que nous devons préserver et continuer à porter aujourd'hui et dans les prochaines années. En effet, les mouvements migratoires, toutes causes confondues, vont vraisemblablement s'intensifier. Nous avons toujours su montrer que nous étions un territoire solidaire, accueillant les plus démunis venus de loin. La cité métropolitaine doit accueillir et considérer avec la même intensité ses réfugiés comme ses ingénieurs.

Une « métropole plateforme »

Par-delà sa création institutionnelle en 2015, la Métropole doit poursuivre son intégration, **en s'inscrivant dans une dynamique collective avec toutes les forces vives qui sont ses moteurs de développement.**

Ecocité, FrenchTech, Coupe du Monde de Football 2019, projet GREAT, Forum international du bien-vivre... : autant d'exemples du positionnement de *leader* qu'a su prendre la Métropole au cours des dernières années, au bénéfice de projets collectifs **valorisant l'engagement des acteurs locaux.** A leurs côtés, nous devons multiplier ces prises d'initiatives qui mobilisent les forces vives locales au bénéfice de tous. Au travers de ces projets, c'est aussi la confiance envers la Métropole qui s'exprime.

Ainsi, pour les prochaines années, la Métropole doit continuer à **identifier les initiatives et projets qui concourent à nos ambitions collectives, accompagner ceux qui les portent, promouvoir ceux qui les développent.**

Elle doit accroître sa visibilité auprès des acteurs, afin qu'ils la considèrent non pas comme une entité de contrôle ou d'exécution, mais comme une « **Métropole plateforme** » qui agit, accompagne, fédère, coordonne, impulse et valorise les projets et initiatives contribuant aux biens communs.

Une métropole « chef d'orchestre » des politiques publiques

De nombreux champs de l'action publique ne peuvent plus être ignorés par l'instance métropolitaine au motif qu'ils relèveraient de la « compétence des autres ». Nous parlons ici par exemple, de santé, d'éducation, de formation professionnelle ou encore d'emploi. L'intervention de la Métropole dans ces domaines reste aujourd'hui limitée ou très sectorisée là où ces préoccupations des métropolitains doivent être appréhendées de manière globale.

Aussi, dans le respect des responsabilités, rôles et expertises de chacun – collectivités et Etat, la Métropole doit davantage affirmer ses ambitions et son statut qui lui donne toute responsabilité à intervenir pour le développement de son territoire. Elle doit prendre pleinement son rôle de **coordination des services et politiques publiques locales qui concernent et impactent ses habitants.**

Cela pourrait se traduire en accompagnant davantage la transversalité dans les projets menés par les uns et les autres et pour lesquels les compétences gagneraient à être décloisonnées. **L'intérêt qui doit toujours primer est celui de l'habitant.**

Ainsi, le sport, la culture, la santé, l'alimentation, l'éducation ou encore le numérique pourraient bénéficier de nouvelles marges de manœuvre pour le territoire.

Des espaces de dialogue inter-collectivités pourraient être créés, favorisant l'échange d'information, le montage de projets communs et le partage d'expertise.

Nous nous sommes déjà engagés

- Ecocité, French Tech, Coupe du Monde 2019 : des projets multi-acteurs ambitieux coordonnés par la Métropole

Des marges de progrès

- Renforcer l'accompagnement aux initiatives et projets portés localement et qui concourent au rayonnement du territoire
- Mieux valoriser le patrimoine
- Travailler l'histoire du territoire et la mémoire collective

Des idées, des propositions pour demain

- Poursuivre les réflexions sur l'identité du territoire
- Accompagner et valoriser les projets d'envergure associant plusieurs acteurs locaux
- Etre le moteur d'une coordination de l'action publique locale à l'échelle de la Métropole
- Créer des espaces de dialogue inter-collectivités

1.2 Une gouvernance métropolitaine renforcée

Notre système métropolitain ne peut fonctionner que s'il est pleinement opérant. Pour cela, la dynamique de développement métropolitain doit s'appuyer sur une institution structurée et légitime, capable de dialoguer aisément avec les habitants et les communes, d'assurer une intervention de proximité efficiente autant que de penser la stratégie de développement du territoire.

Citoyens et Métropole

Les habitants sont les premières parties prenantes d'une gouvernance métropolitaine confortée. Au sein du territoire, de notre institution et au travers de notre action, ils doivent rester la priorité.

La prise en compte de leurs besoins permet autant d'améliorer les services et la qualité de vie au quotidien, que d'éclairer les enjeux de demain et les réponses à y apporter collectivement. Nous menons une politique volontariste de dialogue citoyen : aux côtés des instances et procédures réglementaires (comités d'usagers, Conseil De Développement, enquêtes publiques), nous multiplions les consultations des habitants sur les projets majeurs, sollicitons des panels de citoyens tirés au sort, ou encore développons une plateforme numérique participative.

Ces actions au service du dialogue citoyen doivent être maintenues, soutenues et intensifiées sur l'ensemble du territoire de la Métropole, et auprès de tous les habitants.

Mieux informer sur l'institution, les services et les projets métropolitains

L'institution et l'action métropolitaines doivent être proches de leurs habitants : ceux-ci doivent facilement accéder, partout sur le territoire, à tout moment, aux informations sur les services et projets qui les concernent. Des espaces dédiés, par exemple sous la forme de permanences,

pourraient être généralisés à l'échelle des quartiers et des communes, aux côtés des accès dématérialisés comme les services en ligne.

Pour de nombreux habitants, **les services et élus municipaux demeurent les premières portes d'entrée des services publics.** Les communes doivent disposer de moyens adaptés et coordonnés pour mieux répondre aux interrogations sur les services et projets de la Métropole (formations, supports communicants adaptés).

Enfin, la question du suffrage universel direct des élus métropolitains a été largement évoquée dans le cadre de la démarche de Projet métropolitain. **Quelles que soient les modalités d'élection et de représentation démocratique qui s'opéreront à l'avenir, la Métropole doit apporter aux habitants davantage de clés de compréhension de l'action publique locale.** Les politiques métropolitaines doivent en effet être mieux identifiées ; l'action de la Métropole et des communes doit rester lisible pour tous.

Diffuser auprès de tous les métropolitains une « culture de la participation »

Une attention forte doit être portée sur la manière d'ouvrir et de diffuser une « culture de la participation » auprès de tous, pour dépasser les cercles d'habités ou des plus avertis. Pour ce faire, les dispositifs de participation entre communes et Métropole doivent davantage s'articuler, se coordonner **et se nourrir les uns des autres.** La recherche permanente des formats et médias les plus adaptés en fonction des usages des habitants doit également être assurée.

Nous nous sommes déjà engagés

- Une plateforme numérique de la participation, réunissant l'ensemble des consultations
- Un réseau territorial de la participation, associant les communes de la Métropole

Des marges de progrès

- Mieux informer sur le rôle et le fonctionnement de la Métropole, notamment en période d'élections, pour apporter des clés de lecture aux citoyens
- Partager plus régulièrement avec les habitants, pour renforcer la lisibilité et les enjeux de l'action publique à l'échelle des communes, des bassins de vie et de la Métropole
- Articuler les dispositifs de participation communaux et métropolitains

Des idées, des propositions pour demain

- Prévoir un « budget participatif » métropolitain
- Instaurer des instances de dialogue citoyen à l'échelle des bassins de vie / des secteurs de la Métropole

Repenser les échelles de la stratégie et de la proximité

Stratégie

Selon la loi MAPTAM, la Métropole est responsable du développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de son territoire. Aussi, elle intervient sur un certain nombre de champs dont elle définit les stratégies locales : urbanisme, transition énergétique, économie, agriculture, espaces naturels, politique de la ville...

Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan Air Energie Climat Territorial, le Programme Local de l'Habitat ou encore le Plan de Déplacements Urbains formulent des orientations stratégiques concourant à développer le territoire autant qu'à le préserver. **Affirmées collectivement, par la Métropole et par chacune de ses communes, ces stratégies doivent être confortées tandis que chacun doit veiller à leur bonne mise en œuvre.**

Demain, nous devons répondre à de nouveaux enjeux tout aussi stratégiques : résilience sociétale, révolution numérique, mutations du travail... Pour ce faire, l'articulation entre communes et Métropole, et avec les territoires voisins, est primordiale. **Ensemble, nous serons plus alertes, plus forts pour identifier les enjeux stratégiques métropolitains et les modes opératoires pour y répondre.**

Afin de porter la stratégie de développement pour le compte de l'ensemble du territoire, la Métropole doit **maintenir voire intensifier le dialogue avec la Région, l'Etat et l'Europe.**

Proximité

Les services publics de proximité, ceux du cadre de vie – voirie, eau, espaces publics notamment – ont vocation à être déployés à **une échelle fine**, dans une interaction directe avec l'habitant et la commune, première sollicitée avec ses élus. D'autres services publics, relevant du scolaire, de la

petite enfance, des loisirs ou encore d'équipements culturels, **se situent aussi parfois entre plusieurs communes**, à l'échelle de petits bassins de services et en fonction des contraintes quotidiennes des métropolitains, souvent influencées par la localisation de leur travail ou leur organisation familiale.

Aujourd'hui, notre action de proximité s'organise au travers de plusieurs secteurs d'intervention pas toujours lisibles pour les citoyens-usagers, qui attendent par ailleurs des services efficaces et équitables. Pour y répondre, **il faut donc collectivement repenser la proximité, sur la base de leurs besoins et d'une évaluation de fonctionnement de nos services publics.**

Dans le cadre de cette évaluation, les modalités d'intervention de la Métropole en proximité devront faire l'objet d'une attention particulière, de même que le rôle des élus locaux dans les réponses à apporter aux interrogations quotidiennes.

Repenser la proximité revient à questionner le nombre et la coordination des échelles d'intervention, et par conséquent, le périmètre des communes. **La fusion de communes pourrait ainsi être abordée** comme solution pour favoriser la qualité et la répartition équitable des services de proximité. Cette réflexion sur la fusion des communes devra nécessairement impliquer les habitants, qui pourraient en tant que de besoin, être appelés à se prononcer sur le sujet.

Les mutualisations des équipements et des services, à l'échelle de plusieurs communes, doivent également être encouragées afin d'offrir aux métropolitains un service de qualité dans nos contextes budgétaires contraints.

Ces éléments doivent nous amener à **faire apparaître de nouveaux « bassins de vie » et préfigurer des modes organisationnels conséquents au sein de plus petites unités d'intervention.** Les bons moyens dédiés, les bons lieux

d'information au public et la gestion *ad hoc* de la relation au citoyen doivent être repensés. Aussi, de nouvelles modalités de « territorialisation » pourraient être travaillées collectivement et aboutir à un **schéma d'intervention infraterritoriale**, afin de lier maillage de proximité et gestion métropolitaine. Ceci améliorera la performance de nos services publics et permettra de mieux accompagner les évolutions institutionnelles à l'œuvre dans les prochaines années.

Nous nous sommes déjà engagés

- Le PLUI : un projet exemplaire dans la définition d'orientations stratégiques partagées entre communes et Métropole

Des marges de progrès

- Evaluer l'intervention métropolitaine de proximité
- Mutualiser des équipements et services à l'échelle de plusieurs communes
- Assurer un « accueil métropolitain » par commune ou par secteur
- Développer les services en ligne

Des idées, des propositions pour demain

- Accompagner la fusion des communes volontaires en tenant compte de l'avis des habitants
- Dessiner une carte actualisée des « bassins de vie » en fonction des usages quotidiens des habitants, déterminante pour un nouveau « schéma d'intervention infraterritoriale »
- Réinterroger les mécanismes redistributifs pour renforcer la solidarité territoriale et sociale

Repenser la gouvernance métropolitaine

La Métropole est aujourd'hui représentée par les 124 élus métropolitains, par les 49 maires et plus largement par les 1100 élus municipaux, eux aussi concernés par les affaires métropolitaines. Notre gouvernance actuelle repose sur des instances réglementaires et des espaces de dialogue complémentaires qui ont été instaurés pour mieux partager et construire ensemble la Métropole. La fréquence de nos Conférences des maires et la régularité de nos Conférences territoriales en témoignent.

La réalité du territoire est celle de ses 49 communes : une ville-centre qui est une opportunité pour la Métropole, tout autant que ses communes rurales qui la rendent riche et singulière.

Les instances communautaires et métropolitaines en France ont connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années et pourront, à l'avenir, s'adapter encore à de nouveaux contextes. **Dans ces perspectives, la Métropole devra s'engager à ce que chaque commune continue d'être représentée au sein de sa gouvernance.** Celle-ci devra s'appuyer sur une culture de confiance entre la Métropole et ses communes.

Un bilan des instances et espaces de dialogue, par les élus eux-mêmes, pourrait être réalisé et serait une base pour proposer des formats d'échanges renouvelés. L'enjeu demeure la possibilité, pour chaque élu, métropolitain comme municipal, de s'exprimer et de participer à la vie métropolitaine dans le respect des principes de représentativité.

Les élus métropolitains et municipaux expriment le besoin d'échanger entre eux, mais aussi de prendre mieux connaissance

des sujets métropolitains et de leurs enjeux, de manière pédagogique. **Les communes doivent pouvoir disposer de lieux pour dialoguer entre elles, soit sur des sujets d'intérêt commun, soit sur des bassins de vie qu'elles ont en partage.** Sans distinction de taille ou de localisation, toutes les communes ont à apprendre les unes des autres, pour permettre une action collective et performante, dans l'intérêt de nos habitants.

La gouvernance métropolitaine sera d'autant plus forte que l'intégration communautaire se poursuivra au travers de ces lieux d'échanges et de dialogue, nécessaires plus que « supplémentaires ».

Nous nous sommes déjà engagés

- Des Conférences des maires mensuelles
- Trois à quatre cycles de Conférences territoriales par an

Des marges de progrès

- Organiser des espaces de dialogues et d'échanges plus réguliers entre communes, autour de sujets transversaux
- Améliorer la lisibilité des prérogatives du bloc local

Des idées, des propositions pour demain

- Mobiliser des panels d'élus municipaux pour exprimer leurs préoccupations et celles de leurs habitants
- Mener une réflexion collective sur la place de la ville-centre au sein de la Métropole

1.3 La Métropole avec les autres à l'échelle du « grand territoire »

Coopérer avec nos voisins dans un bassin de vie « du quotidien »

« *La Métropole n'est pas une île* » : ses principales ressources – eau, énergie, alimentation – ne s'y trouvent pas en totalité. Les principales activités de ses habitants – emploi, services, loisirs, vie sociale – dépassent également son périmètre.

Ses « frontières » sont aussi perméables : plus du quart des emplois métropolitains sont occupés par des actifs ne résidant pas dans la Métropole. Ainsi, un habitant de La Tronche travaillant à Montbonnot ou un Voironnais étudiant sur le campus de Saint-Martin-d'Hères ne voient pas les périmètres intercommunaux, sauf lorsque des tarifs différenciés de transports en commun le leur rappellent.

Les dynamiques humaines comme socio-économiques se jouent à une échelle dépassant le périmètre métropolitain. Le « grand territoire » doit ainsi se réfléchir **en fonction des besoins, des usages et des modes de vie des habitants et des acteurs qui le font vivre.**

Alors qu'elle dispose de toutes les cartes en main pour créer des alliances sur son

territoire et au-delà, **la Métropole grenobloise apparaît encore comme trop isolée.** De par sa géographie contrainte et plusieurs tentatives de coopérations qui n'ont pu aller jusqu'au bout, elle connaît des difficultés à s'ouvrir à l'extérieur. Cette prise de conscience doit nous amener **à poser les fondements d'une politique de réciprocité forte et opérationnelle, en premier lieu avec nos territoires voisins : le Voironnais, le Grésivaudan, le Vercors, le Trièves, la Matheysine, l'Oisans et la Chartreuse.**

Des expériences réussies de coopérations sont à observer dans les secteurs agricoles et alimentaires, et prometteuses dans les domaines de la forêt et de la filière bois. Un contrat de réciprocité est en expérimentation avec le Trièves. La question des transports collectifs organisés à l'échelle de la Métropole, du Grésivaudan et du Voironnais voire plus largement n'a jamais cessé d'être travaillée et a fait récemment l'objet nouvelles initiatives en lien avec la Région et le Département.

Aussi, notre espace interterritorial de proximité, ce « grand territoire », doit davantage se concrétiser, dans une stratégie « gagnant-gagnant » avec les territoires voisins, dans l'intérêt des habitants et de leur qualité de vie.

Dialoguer à échelle régionale et au sein d'un archipel métropolitain

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'une des plus vastes de France, s'appuie sur une armature composée de plusieurs grands pôles urbains. Nous sommes au cœur de son « quart sud-est », dans un maillage à affirmer avec la métropole lyonnaise d'une part et le secteur alpin et genevois d'autre part.

Après plusieurs décennies de « concurrence », nous devons désormais **engager pleinement la complémentarité avec Lyon**. Nous disposons de réels atouts ici – l'économie électronique, le numérique, le tourisme, le sport *outdoor*, la montagne – tandis que la métropole lyonnaise concentre de nombreuses activités précieuses pour nos habitants et entreprises : activités de logistique, services aux entreprises, formations professionnelles, sorties culturelles, accès aux destinations nationales et internationales avec son aéroport et ses gares.

L'axe Lyon-Grenoble révélant une certaine continuité économique, nous devons nous affirmer comme un **interlocuteur permanent de la métropole lyonnaise**, dans une logique de coopération d'intérêts communs. De manière prioritaire, et tel que déjà exprimé auprès de la Région AURA, l'amélioration de l'axe ferroviaire restera une condition *sine qua non* pour intensifier notre

coopération. Cette complémentarité sera bénéfique pour l'ensemble de l'espace régional et de ses habitants.

A l'échelle du Sillon Alpin, les acteurs socio-économiques et universitaires ont intensifié leur déploiement : nous pouvons citer leurs initiatives, telles que la coopérative « Outdoor Sport Valley » le label numérique « French Tech in the Alps », ou encore l>IDEX porté par la Communauté universitaire Grenoble Alpes. Nombre de partenariats à cette échelle existent mais ne sont pas forcément visibles ; aussi, **relancer la coopération autour du Sillon Alpin permettrait de consolider les projets existants et accompagner ceux qui émergent**, en s'investissant également dans des collaborations renforcées avec les massifs et les parcs naturels régionaux.

La Métropole doit enfin se reconnaître **au sein d'un « archipel métropolitain » à l'échelle nationale et internationale**. Paris, Genève, Turin, mais aussi Marseille, Nice, ou Milan, autant de grands pôles urbains avec lesquels des relations se jouent dans les secteurs économiques, touristiques et universitaires. De nombreuses rencontres d'envergure internationale – sur la santé, les biotechnologies ou les énergies renouvelables – se tiennent régulièrement sur le territoire, assurant la visibilité de la métropole à échelle mondiale. **Les partenariats entre grandes villes françaises et européennes pourraient être davantage valorisés et intensifiés, de même que les collaborations existantes ou à construire à échelle internationale.**

Assumer notre « Métropole-montagne »

Ville et montagne sont étroitement liées, et ce depuis toujours. Alors que la montagne fait partie intégrante du territoire métropolitain, **et compte tenu des défis climatiques, énergétiques et environnementaux que nous devons relever, il est fondamental de concevoir et de construire l'avenir ensemble, dans le respect des spécificités des territoires urbains, de coteaux, de plateaux.** Notre singularité montagnarde, que l'on a longtemps perçue comme une contrainte, peut devenir une force dès lors que dialogues et projets communs se multiplieront et traduiront des habitudes de travail intégrées et partagées par chacun.

Plusieurs domaines doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière, car fragilisés par le changement climatique : la protection des espaces et de la biodiversité des montagnes, le tourisme et les sports en stations avec d'importantes retombées économiques, ou encore les ressources agricoles et alimentaires qui bénéficient à tous les métropolitains.

La montagne doit ainsi s'affirmer comme un bien commun dont nous sommes tous responsables, et les relations entre Métropole et montagne doivent s'inscrire dans une dynamique de réciprocité, au bénéfice de la préservation des espaces naturels, de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire et des massifs.

Nous nous sommes déjà engagés

- Des coopérations existantes avec nos territoires voisins sur l'agriculture, l'alimentation, la forêt, la filière bois et déchets
- Un contrat de réciprocité avec le Trièves
- Un futur « grand marché de proximité » pour les producteurs des massifs qui nous entourent
- Sur la scène internationale, une reconnaissance dans les champs de l'innovation, de la ville intelligente

Des marges de progrès

- Formaliser la coopération avec le Voironnais et le Grésivaudan par un outil structurant tel que le pôle métropolitain
- Accompagner les réflexions et observer les mutations qui impactent la montagne (climat comme tourisme)
- Etre plus présents dans les lieux d'échanges, de dialogue des métropoles à l'échelle européenne ou internationale
- Renforcer les relations avec les grands pôles urbains de la région

Des idées, des propositions pour demain

- Développer une alliance stratégique avec la Métropole lyonnaise
- Impulser une redynamisation à l'échelle du Sillon alpin

Partie 2 - Vers un nouveau mode de développement inclusif, durable et résilient

Le territoire grenoblois s'est résolument développé sur un modèle « technopolitain ». Depuis plus d'un demi-siècle, notre écosystème d'innovation, universitaire, scientifique et industriel a développé ici un ensemble d'activités allant du nucléaire aux nanotechnologies, servant de modèle de référence au concept national de « pôle de compétitivité » et permettant au territoire de disposer d'une aura d'excellence.

Au-delà de ces activités de pointe, **nous avons également démontré une capacité à être pionniers** : au travers de l'approche architecturale avec les deux Villeneuves, des initiatives sociales telles que la Mutualité dès le XIXe siècle ou les premiers plannings familiaux, ou encore des nouvelles formes de démocratie locale avec les Groupes d'Action Municipale (GAM). Nous le sommes aujourd'hui encore en matière de transition énergétique ou par l'émergence des filières économiques liées au médical ou à l'hydrogène.

Les fondements de notre développement depuis cinquante ans sont en train de changer. L'ancienne cité de garnison, productrice de houille blanche et accueillant le CEA, a évolué en un pôle urbain d'un demi-million d'habitants. **De nouveaux modes de faire et de produire émergent ici** et contribuent à développer le territoire de manière plus durable, à lui donner sa qualité de vie et à pourvoir des emplois dans de nouveaux secteurs liés aux économies résidentielles, collaboratives, sociales et solidaires.

Si la spécificité scientifique, industrielle et technologique locale participe toujours à l'attractivité du territoire, de nombreux indicateurs – économiques, sociaux, environnementaux – confirment **un essoufflement du modèle technopolitain qui peut parfois apparaître « excluant » pour nombre d'habitants et d'activités qui ne s'y reconnaissent pas.**

Nous avons évolué vers une métropole moderne et notre trajectoire se poursuit en ce sens : une trajectoire de transition.

Au cours de la démarche de Projet métropolitain, nous avons partagé **la nécessité de passer du « logiciel technopolitain » à un nouveau mode de développement**, pour mieux répondre aux enjeux et *challenges* du monde contemporain.

Nous avons déjà fait le choix de la transition : celle d'un territoire décarboné, engagé en faveur de la transition énergétique, pour une meilleure qualité de l'air, pour la préservation de nos espaces naturels. De nombreux objectifs en ce sens ont été affirmés collectivement, au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI, du Plan Air Energie Climat Territorial, du Programme Local de l'Habitat, du Plan de Déplacements Urbains, des Schémas directeurs pour la Biodiversité, la Transition énergétique ou encore les Déchets. **L'urgence climatique doit accélérer et amplifier nos actions pour atteindre ces objectifs.**

La transition ne doit toutefois pas être l'apanage des seules politiques de l'aménagement du territoire et de l'environnement. **Elle doit aussi être pleinement économique et sociale.**

Notre engagement en faveur d'un développement inclusif, qui ne laisse aucun métropolitain isolé, **durable et sobre**, dans la continuité de nos engagements pour un territoire décarboné, **et résilient**, permettant à chacun de disposer des forces pour répondre aux défis de demain, **doit être affirmé collectivement, et devra se traduire dans un avenir proche par des orientations fortes et des actions fermes.**

Quelles que soient ces orientations, notre mode de développement devra résolument s'appuyer sur la **poursuite de la transition en conduisant le changement et en renforçant la résilience du territoire et des habitants.**

PROJET

2.1. Poursuivre la transition

La métropole grenobloise est reconnue, à échelle nationale comme internationale, pour ses nombreux projets et initiatives en faveur de la transition énergétique. Les acteurs publics comme privés du *triptyque grenoblois* – université, recherche, industrie – en sont d’ailleurs les principaux artisans. A l’exemple de cette dynamique de transition réussie, nous devons désormais mettre en mouvement de multiples transitions – économiques, sociales, environnementales – pour répondre aux défis majeurs qui se présentent aujourd’hui et demain.

Une métropole engagée dans la transition environnementale et énergétique

Aujourd’hui, il est d’usage pour tous les territoires de s’affirmer « engagé dans la transition ». Dans la vallée grenobloise, ce n’est pas seulement un engagement mais une réalité depuis plusieurs années. Avec un changement climatique dont les impacts sont particulièrement forts dans les Alpes, la transition n’est pas seulement nécessaire : **elle est une obligation morale vis-à-vis des métropolitains, et appelle à notre entière responsabilité pour les générations futures.**

A l’aune du premier Plan Climat en 2005, de nombreux objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre ou de réduction de la consommation énergétique ont été fixés de manière concertée avec les acteurs locaux. Les efforts en matière de mobilités, de protection de la biodiversité, de déchets, d’aménagement, ou encore de chauffage et d’isolation pour les particuliers doivent être poursuivis pour tenir nos engagements dans la lutte face au dérèglement climatique.

La transition énergétique et environnementale a ainsi été le pivot central de nombreux projets exemplaires, s’inscrivant dans nos démarches Ecocité, TEPOS – Territoire à Energie Positive, ou encore dans le cadre de notre Pacte Etat-Métropole signé en 2016.

Centrale biomasse, renouvellement de nos flottes de bus, gouvernance de l’énergie : il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser voire dupliquer ces projets et en initier d’autres pour atteindre les objectifs de nos politiques publiques pour l’horizon 2030.

De la technopole à la métropole : la transition du système économique

Le territoire grenoblois n’échappe pas aux grandes mutations économiques qui s’opèrent à l’échelle mondiale, notamment dans le secteur de l’industrie. Dans les évolutions à l’œuvre, les acteurs de l’écosystème local – start-ups, PME, associations ou grands comptes – ont toujours su faire preuve de proactivité.

Depuis plusieurs années, nombre de ces acteurs ont su être moteurs d’une nouvelle dynamique de transition, collaborant ensemble sur des projets collectifs en faveur de la transition énergétique, favorisant la qualité de vie au travail et s’adaptant aux nouveaux modes de vie.

D’autres acteurs expriment le besoin d’être accompagnés dans leurs mutations de fond – notamment dans le secteur industriel, dans la mise en œuvre de pratiques plus sociales, plus durables et plus respectueuses de l’environnement, pour respecter les normes qui leur sont imposées, adopter des pratiques plus vertueuses ou mieux s’adapter aux évolutions matérielles ou technologiques.

Enfin, aux côtés des secteurs *high tech*, de l’artisanat ou de l’industrie de pointe, de nouvelles formes d’économies apparaissent et se développent ici : l’économie liée au tourisme, l’économie sociale et solidaire, l’économie circulaire, l’économie du partage, l’économie créative ou encore l’économie collaborative, **toutes génératrices d’emploi.**

Plusieurs « mondes économiques » cohabitent et contribuent au développement du territoire. L’ensemble de ces entreprises

métropolitaines, quel que soit leur secteur, doivent être reconnues et stimulées dès lors qu'elles s'engagent en faveur d'un développement plus durable et plus inclusif.

La Métropole doit permettre d'identifier leurs initiatives en matière de transition et les valoriser ; elle doit aussi accompagner l'émergence des nouvelles économies. Quels que soient les secteurs, les filières et les modes de production prioritaires pour la transition doivent être accompagnés : résidentiels, innovants, résilients, porteurs d'emploi pour tous. **L'activité agricole doit également faire l'objet d'une attention particulière,** tant dans l'importance à accorder à nos terres agricoles qu'à la qualité de production que nous pouvons en attendre.

Les déterminants territoriaux – aménagement, déplacements, zones d'activité, numérique et haut-débit – doivent également être renforcés et travaillés en cohérence pour accompagner la transition du système économique et lui permettre de se développer.

Enfin, si la Métropole peut pleinement accompagner le changement, la transition demeure une responsabilité collective : les acteurs doivent être pleinement associés à la recherche de solutions en ce sens.

Travailler nos paradoxes pour l'engagement d'une transition sociale et sociétale

Le vieillissement de la population comme l'avènement du numérique, les formes de cultures contemporaines, l'évolution de l'agriculture, les mutations profondes du travail sont autant de tendances lourdes qui marquent le monde contemporain.

Les transitions sont aussi sociales et sociétales, et nous devons pleinement les accompagner. Or, notre intervention reste souvent partielle sur ces sujets et insuffisamment tournée vers l'avenir. **Les priorités de notre action publique peuvent même parfois sembler paradoxales.**

Par exemple, nous favorisons le développement de technologies de pointe pour la domotique, tandis que de nombreuses personnes âgées restent isolées. Nous sommes fiers de notre label « French Tech » tandis que nos écoles peinent parfois à s'équiper en numérique.

Parmi les préoccupations exprimées par les jeunes métropolitains figurent notamment la question **de l'emploi et de l'évolution du monde du travail.** En matière d'insertion et d'emploi, l'intervention métropolitaine pourrait permettre de mieux prendre en compte ces préoccupations et d'avancer sur ces sujets.

Par ailleurs, nous ne sommes que peu présents dans les champs de la formation professionnelle par exemple, qui pourrait davantage s'inscrire dans une stratégie locale de développement, entre les trajectoires souhaitées par les jeunes, les besoins des entreprises locales et les métiers de demain.

Nous ne pouvons plus raisonner les politiques publiques « au jour le jour ». Nous ne pouvons plus raisonner par le seul prisme de nos compétences, et sur d'autres, renvoyer la responsabilité aux collectivités compétentes, communes, Département ou Région. Aussi, c'est ensemble, de manière concertée et solidaire, avec les collectivités et acteurs du territoire, que nous devons accompagner la transition sociale et sociétale déjà à l'œuvre, **en priorité pour les jeunes générations d'aujourd'hui, qui seront demain confrontés à de profonds changements.**

Sur les sujets spécifiques **du vieillissement de la population, des nouveaux modes de vie et de consommation émergents, du numérique, et des mutations du monde du travail,** nous appelons de nos vœux la mise en place de plateformes de réflexions et d'observation collectives, associant les collectivités et acteurs concernés, pour favoriser la mise en place d'actions sur le long terme cohérentes, partagées et transversales.

Nous nous sommes déjà engagés

- L'accompagnement des filières d'excellence pour la transition énergétique
- Un Plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- Un Schéma métropolitain de développement touristique

Des marges de progrès

- Faire émerger, appuyer l'économie présentielle et résidentielle, indispensable à la métropole
- Accompagner la transition économique

Des idées, des propositions

- Partager autour des sujets sociétaux majeurs : vieillissement, numérique, modes de vie, monde du travail, au travers d'une plateforme de réflexion inter-collectivité
- Orienter la « boussole » de nos politiques publiques vers le bien-vivre

2.2 Conduire le changement

La capacité des acteurs du territoire et de la Métropole à être moteur de la « conduite du changement » vers un nouveau mode de développement est réelle. Elle s'exprime au travers du Plan Climat Air Energie, associant de nombreux partenaires ou encore au travers de grands projets, tels qu'Ecocité ou GREAT autour de la valorisation de l'économie du partage.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises se sont engagées dans une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises ; plusieurs acteurs, économiques, font évoluer leurs méthodes pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux ou sociaux. Les initiatives citoyennes pour contribuer au bien commun se multiplient, dans une logique de responsabilisation de tout un chacun pour l'avenir de notre territoire et la préservation de ses ressources.

Ces petits pas comme ces grandes actions témoignent d'une volonté collective d'aller vers un nouveau mode de développement plus durable, plus solidaire, plus robuste, plus respectueux de l'environnement et des individus dans leur diversité.

Si chacun peut agir à son échelle, nous souhaitons permettre l'émergence d'une dynamique collective, métropolitaine, autour de la conduite du changement.

Les acteurs du tissu économique, social, associatif, citoyen, expriment en effet le besoin de se connaître, de reconnaître leurs responsabilités respectives, de partager leurs expériences, leurs préoccupations, d'échanger leurs bonnes pratiques. **Or leur cloisonnement reste trop important, et peu de dialogue entre acteurs existe, à l'échelle du territoire comme de l'espace interterritorial avec nos voisins.**

Tandis qu'ils appellent de leurs vœux la multiplication des lieux et espaces de dialogue, la Métropole pourrait accompagner l'émergence ou mettre en place des réseaux et lieux de partage pour développer et favoriser la « conduite du changement », qui peut devenir un **savoir-faire marqueur du territoire grenoblois.**

Dans son rôle de **métropole plateforme**, elle doit aussi continuer à valoriser les projets collectifs qui vont en ce sens et coordonner les synergies autour de la transition, notamment autour des grands appels à projet nationaux ou européens.

Nous nous sommes déjà engagés

- GREAT, Ecocité, French Tech : des projets collectifs soutenus par la Métropole et engagés pour la transition

Des idées, des propositions

- Mettre en place des réseaux et lieux de partage pour valoriser l'expertise des acteurs métropolitains en matière de conduite du changement
- Valoriser les initiatives et pratiques vertueuses en matière de conduite du changement par un label

2.3 Renforcer notre capacité de résilience

Au travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les communes se sont engagées pour une Métropole plus inclusive, sobre et solidaire : c'est le sens de ses orientations stratégiques en matière d'aménagement durable, de lutte contre le changement climatique ou encore de renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

A l'image des projets actuels de développement urbain de la Centralité sud, ce sont simultanément les dynamiques économiques, les équilibres sociaux et la soutenabilité de nos espaces urbains qui seront prioritairement recherchés dans tous les projets.

C'est également dans le PLUI que nous avons affirmé la volonté **de construire une Métropole résiliente**. Le territoire grenoblois est en effet particulièrement exposé aux risques naturels, technologiques et climatiques. Ces risques, nous nous en prémunissons et les intégrons dans la construction et la planification du territoire.

Toutefois, aujourd'hui, **la résilience va au-delà de la seule capacité à réagir, à se remettre d'une crise, d'un choc, d'une catastrophe**, naturelle, environnementale, nucléaire, économique.

La crise économique de 2008 a eu des conséquences négatives plus importantes ici que dans d'autres Métropoles : nous n'avons pas retrouvé les emplois que nous y avons perdus. Notre territoire est bien plus touché ici par les effets du réchauffement climatique, notamment dans nos montagnes. C'est bien l'état de la planète qui est « en crise » : aussi, **nous ne pouvons attendre que surviennent localement chocs ou catastrophes pour mettre en place un nouveau modèle, pour se construire et se reconstruire.**

C'est en ce sens que nous souhaitons renforcer notre capacité de résilience, qui doit s'incarner dans la capacité à accompagner la société métropolitaine vers plus de **robustesse et moins de vulnérabilité**. Le système métropolitain doit en effet pouvoir évoluer dans les prochaines années tout en maintenant ses fonctions et structures dans un équilibre, en intégrant les transformations lorsqu'elles surviennent.

La **veille prospective** doit permettre d'anticiper les chocs et transformations, qu'il s'agisse de la vulnérabilité du territoire au risque climatique ou de la vulnérabilité des individus face aux risques sociaux. Ces vulnérabilités doivent continuer à être identifiées et mesurées finement.

L'apprentissage, l'adaptation et l'innovation doivent accompagner les comportements contribuant à préserver l'environnement et à se protéger des risques.

Nous nous sommes déjà engagés

- Adoption d'une stratégie « risques majeurs et résilience métropolitaine »

Des marges de progrès

- Au-delà de la gestion des risques, engager une stratégie de résilience globale en réponse aux *challenges* économiques, sociaux et environnementaux

Partie 3 - Prendre nos responsabilités sociales à l'échelle de la Métropole

Les grandes évolutions du XXI^e siècle impactent fortement les individus et les modes de vie.

Les modes de transports réduisent les temps de parcours mais les encombrements les rallongent ; les horaires de travail sont plus flexibles mais s'étendent plus ; les schémas familiaux sont plus diversifiés qu'au siècle dernier et amènent à de nouveaux arrangements des emplois du temps. Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses, et en même temps, de plus en plus isolées.

La pauvreté, elle aussi, change de visage avec la multiplication des facteurs de précarité. Jeunes, demandeurs d'emploi, retraités, travailleurs pauvres, familles monoparentales, constituent de nouvelles « classes précaires » aux contours flous. Il devient plus complexe d'identifier les populations dans le besoin. Près d'un métropolitain sur cinq vit dans un quartier classé « prioritaire », dans lesquels les habitants sont deux fois plus touchés par le chômage que dans le reste du territoire.

Les habitants des zones rurales et excentrées des centralités métropolitaines connaissent quant à eux des difficultés d'accès aux services et aux soins ; la question de l'isolement des familles modestes et des personnes âgées y est particulièrement préoccupante.

Enfin, le fait migratoire nous interpelle. Le territoire grenoblois a toujours été riche de sa diversité, une terre d'accueil de migrants, qu'ils soient chefs d'entreprise ou réfugiés. Les phénomènes de flux migratoires s'intensifient du fait de l'ampleur des crises qui secouent le monde. Ils préoccupent autant l'opinion publique que la réalité des territoires ; ils ne peuvent donc être ignorés.

Ces constats doivent nous amener à nous positionner de manière plus ferme pour une « Métropole sociale », celle que nous souhaitons pour nos

habitants et pour ceux que nous accueillons.

Notre intérêt métropolitain à agir

Les inégalités sociales et territoriales fragilisent la mixité et la cohésion sociale que nous appelons de nos vœux comme pilier essentiel d'un nouveau mode de développement. Nous avons la responsabilité de lutter contre ces inégalités, les corriger, les empêcher et **devons œuvrer pour un véritable équilibre social au sein de notre « société métropolitaine »**, autant à l'échelle de nos quartiers qu'à celle des bassins de vie.

L'intervention de la puissance publique en faveur de la cohésion sociale et territoriale est saluée pour ses efforts et pour les énergies déployées, au service d'une « sécurité sociale » des individus et d'un mieux vivre ensemble. **Toutefois, elle présente les limites de la répartition des compétences, invisible pour nos concitoyens.**

Nous leur devons, à chaque étape de leur vie, la meilleure prise en compte possible de leurs situations et de leurs besoins, sans rupture entre les interlocuteurs publics, sans les renvoyer d'un service à un autre, d'une collectivité à une autre.

Les actuelles prérogatives de la Métropole en matière de cohésion sociale ont fait l'objet de débats durant la démarche de Projet métropolitain.

Les aspects sociaux, s'ils sont parfois bien pris en compte dans nos orientations en matière d'aménagement, d'habitat ou de déplacements, n'y figurent qu'à la marge et au détriment d'une approche intégrée.

Notre légitimité à intervenir dans l'éducation et la santé a été portée au débat, ces compétences relevant traditionnellement des communes, du Département ou de l'Etat.

Nous ne pouvons plus nous affranchir d'une responsabilité générale en matière de cohésion sociale. **Les débats sur les compétences doivent être dépassés, l'intérêt des métropolitains doit primer.**

Cette posture a déjà été exprimée à travers la signature, en juin dernier, du Pacte de Dijon, manifestant les engagements des Métropoles et intercommunalités en matière de cohésion sociale et urbaine. Il relèvera de notre responsabilité de lui donner corps localement.

Une vraie prise de position métropolitaine dans le champ social doit être affirmée. Chaque métropolitain – quel que soit son âge, son origine sociale ou son lieu de vie – doit pouvoir trouver sa place dans son environnement, y avoir les mêmes chances de réussir qu'un autre, et s'y épanouir.

3.1 Penser une « Métropole sociale » dans un contexte mouvant

Depuis la création de notre intercommunalité, les questions sociales sont dans l'angle mort de nos politiques publiques. L'institution métropolitaine s'est surtout concentrée sur l'aménagement de son territoire : elle s'est construite autour de deux syndicats intercommunaux d'études des problèmes d'urbanisme (SIEPURG) et des problèmes d'aménagement (SIEPARG). Aujourd'hui encore, les questions d'urbanisme et de transports continuent de nous « passionner ». Probablement, au détriment de la cohésion sociale.

La cité métropolitaine doit avant tout être construite avec et pour tous les habitants. Cet enjeu exige avant tout une prise de conscience et des engagements collectifs.

Objectiver la situation sociale de la métropole

Les préjugés et les représentations en matière de cohésion sociale doivent être objectivés. La situation sociale de la métropole doit être observée, analysée ; les constats doivent être partagés à toutes les échelles, avec tous les acteurs concernés.

Des outils d'observation sociale sont déjà mobilisés, à échelle inter-institutionnelle, au travers du réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise (OBS'Y). Toutefois, des complémentarités sont encore à trouver en matière de production de connaissances et d'intelligence territoriales au sein de notre périmètre. Certaines communes bénéficient par exemple d'une **analyse des besoins sociaux (ABS)**, mais pas d'autres, ce qui peut les handicaper dans la conduite de politiques sociales ciblées.

La Métropole pourrait ainsi impulser une mise en commun et une valorisation de données sanitaires et sociales, pour concevoir des politiques cohérentes à l'échelle des 49 communes.

Cette connaissance partagée permettrait également de mieux objectiver les situations, dépasser les grilles de lecture communales pour expliciter des réalités de plus en plus complexes. Cette connaissance partagée **s'élargirait également aux domaines de la santé, de la dépendance et de l'autonomie, de la jeunesse, du sport, de la culture ou encore de l'éducation.**

Les politiques sociales doivent monter d'un cran et être adaptées aux modes de vie et aux usages des habitants. Cela nécessite enfin d'anticiper les transformations sociales et sociétales qui seront à l'œuvre demain et qui se dessinent dès aujourd'hui, et de ce fait, **de renforcer les réflexions et analyses prospectives en la matière.**

Réadapter nos politiques publiques

Par-delà les questions sociales, la Métropole a un rôle à jouer dans la meilleure prise en compte possible des évolutions sociétales, qu'il s'agisse du vieillissement de la population ou de l'évolution des schémas familiaux par exemple. Elle doit alors être plus alerte quant à la diversité des situations qui en découlent : familles monoparentales, décohabitation tardive des jeunes ou encore augmentation des petits ménages.

Que ce soit sur nos politiques de développement comme celles du cadre de vie, nous devons lutter plus fermement contre les inégalités. **Les orientations prises dans chacune de nos politiques publiques doivent intégrer le prisme social,** en se préoccupant des plus fragiles. Elles doivent être pensées à l'aune des **parcours de vie** de nos métropolitains.

Coordonner l'action sociale à l'échelle métropolitaine

De par les responsabilités qui lui sont confiées et ses compétences, **la Métropole peut et doit veiller au maillage territorial et à une meilleure cohérence des politiques sociales.**

En impulsant des initiatives, en endossant un rôle **d'animateur, de coordinateur**

de dispositifs et de coopérations, la Métropole doit intervenir si son échelle est la plus pertinente au regard des problèmes à résoudre, en lien avec les collectivités en responsabilité avec elle.

Par-delà cette articulation locale, **la Métropole pourrait intervenir là où les politiques sociales, faisant intervenir simultanément les échelons nationaux, départementaux et communaux**, seraient insuffisantes. Les citoyens sont souvent perdus ou noyés face à la multitude de dispositifs et d'interlocuteurs. L'accès à une information claire sur les droits, les procédures, et aux démarches administratives doit leur être garantie.

La coordination à échelle métropolitaine de l'action sociale pourrait se traduire par une « **charte métropolitaine de coopération sociale** », précisant les objectifs et les moyens employés et actant l'intervention possible de la Métropole dans le champ des politiques sociales, en particulier dans les échanges avec l'État et le Département.

Aussi, des « **contrats d'action sociale territoriale** » découlant de la charte de coopération sociale permettraient d'expérimenter des projets et dispositifs innovants à l'échelle de plusieurs communes pour réduire les inégalités. Associant communes, associations, entreprises, ou encore intercommunalités voisines, ces contrats permettraient aux partenaires volontaires de se connaître d'abord à petites échelles, puis éventuellement de dupliquer leur dispositif à d'autres échelles.

Enfin, des réflexions à l'échelle nationale sont engagées au sujet de la dissolution des compétences départementales sur le périmètre métropolitain, à l'instar de l'exemple lyonnais. Pour assurer la cohérence et la continuité de nos politiques publiques, nous savons que nous devons

monter en compétences dans le domaine social qui aujourd'hui est principalement porté par les départements. Nous avons d'ores et déjà transféré une compétence départementale de prévention spécialisée et ces transferts doivent s'intensifier dans les prochaines années. **Nous appelons de nos vœux la mise en place d'un dialogue avec l'Etat, avec le Département, pour avancer sur cette trajectoire dans l'intérêt des métropolitains.**

Nous nous sommes déjà engagés

- La Conférence intercommunale du Logement et la politique d'attribution des logements sociaux partenariale, inter-institutionnelle

Des marges de progrès

- Intervenir sur le non-recours et l'accès au droit
- Améliorer les démarches en ligne, en formant les utilisateurs et médiateurs
- Engager le dialogue avec l'Etat et le Département pour mieux articuler les compétences sociales sur le territoire métropolitain

Des idées, des propositions pour demain

- Mettre en place un observatoire des politiques sociales renforcé à l'échelle de la Métropole
- Réaliser une analyse métropolitaine des besoins sociaux
- Mettre en place des guichets uniques de proximité pour assurer l'information aux habitants
- Adopter une « Charte métropolitaine de coopération sociale »
- Soutenir des projets innovants au travers de contrats d'action sociale territoriale

3.2 Un accès aux services sans rupture et équitable pour tous les métropolitains

Logement, santé, sécurité, alimentation : **l'accès aux biens et aux services fondamentaux** pour tous doit être garanti par la Métropole, **et ce de manière équitable**, prenant en compte l'hétérogénéité et la complexité du territoire et la diversité des gens qui y vivent.

Garantir l'équité d'accès aux services de proximité

Chaque métropolitain doit avoir accès à tous les services publics du cadre de vie, ceux garantissant l'intégrité des individus (services sociaux, sanitaires) mais également ceux qui contribuent au quotidien à leur bien-être, à leur épanouissement et à l'égalité des chances : culture, sport, éducation, sécurité.

Aussi, l'organisation métropolitaine doit se fonder sur le parcours quotidien des métropolitains et de leur « bassin de vie » hebdomadaire. Leurs activités quotidiennes – famille, école, loisirs, travail, sport... – dépassent le périmètre de leur commune, qui ne doit pas être un déterminant. **Penser l'accès « physique » doit être un préalable à tout investissement en matière d'implantation de services ou d'équipements**, qu'ils soient métropolitains ou communaux.

La logique n'est donc pas de disposer des mêmes infrastructures, équipements et services dans chaque commune, mais bien de **permettre à chaque habitant un accès équitable à ces mêmes infrastructures, équipements et services**. Un engagement en faveur de l'équité ne pourra s'affranchir d'une réflexion collective sur le financement des équipements et services à rayonnement métropolitain.

Garantir la continuité d'accès aux services

Les dispositifs d'aides sociales, généralement proposés par les communes, s'adressent aujourd'hui à des résidents communaux et non à des métropolitains. Or, si les habitants font le choix de s'installer dans une commune ou un quartier, au cours de leur vie **leur mobilité résidentielle à l'échelle de la Métropole doit être pensée**. Pour de nombreux métropolitains qui déménagent d'une rue à l'autre, d'une commune à une autre, l'absence de continuité de service est marquante : place en crèche, aide aux personnes âgées, périscolaire. Ces ruptures de prise en charge creusent des inégalités déjà existantes.

La garantie d'équité d'accès aux services doit s'accompagner d'un renforcement de la continuité des services. En ce sens, les communes en continuité urbaine doivent être encouragées à travailler davantage de concert pour ne pas pénaliser les habitants souhaitant déménager d'un côté à l'autre d'un boulevard. **Pour améliorer certains services, les « communes voisines » doivent indéniablement engager un dialogue et permettre une interopérabilité de leurs données et des dossiers des métropolitains.**

Aussi à échéance 2030, pourrions-nous imaginer la mise en place d'un « **dossier métropolitain unique** » pour chaque foyer, à l'échelle de nos 49 communes. Son rôle serait de garantir la communication entre les services chargés de suivre les demandes d'aides sociales notamment.

Nous pourrions également promouvoir, pour certains services de première nécessité – aides aux personnes âgées, petite enfance – **la mise en œuvre d'engagements et d'objectifs partagés entre les communes de la Métropole**. Les moyens pour ce faire, équipements comme personnels, pourraient être davantage mutualisés.

Des marges de progrès

- Améliorer la coordination entre communes voisines pour les métropolitains qui déménagent d'une commune à l'autre

Des idées, des propositions pour demain

- Mettre en place un « dossier métropolitain unique » pour suivre les aides sociales des habitants à l'échelle de la métropole
- Encourager les mutualisations d'équipements et/ou de personnels pour améliorer les services de l'aide aux personnes âgées et de la petite enfance

PROJET

3.3 Des leviers évidents de la cohésion sociale métropolitaine : éducation, culture, sport, santé et sécurité

Dépasser les échelles communales devient un impératif, particulièrement dans les champs de la santé et de l'éducation, mais également en matière de sécurité et de protection des métropolitains. La culture et le sport, s'ils sont des leviers d'attractivité importants pour le territoire, doivent davantage être mobilisés en tant que leviers de cohésion sociale.

Santé

Les « déterminants de santé » – entre autres logement, alimentation, exposition aux pollutions – impactent fortement la santé des habitants. L'accès aux soins médicaux est également primordial. La Métropole doit s'engager dans ces deux directions.

En termes de déterminants de santé, la Métropole doit continuer à intervenir sur les aspects qui relèvent de sa responsabilité directe. Nous nous sommes déjà engagés en ce sens au travers notamment du plan d'actions « Métropole respirable » qui tend à réduire les particules fines et le dioxyde d'azote, nocifs pour la santé de nos habitants. C'est aussi le cas du PLH qui accélère la rénovation des logements vétustes pour préserver la santé de leurs occupants. Dès lors, l'ensemble des orientations de nos politiques de développement comme opérationnelles doivent intensifier l'intégration des objectifs de préservation de la santé des habitants, **dès leur conception**.

En matière d'accès aux soins, il est nécessaire de faire converger les dispositifs existants et veiller à la cohérence des parcours de soins de nos habitants. En collaboration avec les communes, ceux-ci pourraient être mieux organisés, coordonnés avec les différents acteurs locaux. Au travers d'un outil tel que le **Contrat Local de Santé**, qui pourrait se déployer à échelle métropolitaine, de nouvelles synergies, au bénéfice des habitants, pourraient émerger

en matière de prévention, de promotion de la santé, d'accès aux soins ou d'accompagnement médico-social.

Les chaînons manquants dans le maillage territorial de l'offre de soin (cabinet, maison médicale, hôpital...) doivent être identifiés, à l'aide d'un **diagnostic métropolitain de la couverture médicale**. Comprendre les usages, anticiper les départs en retraite des généralistes et spécialistes, porter une attention aux zones en désertification médicale : tous les leviers sont importants pour accompagner les habitants sur ce sujet primordial.

Enfin, la coordination des questions de santé sur le territoire métropolitain doit être assurée par un dialogue régulier entre l'Agence Régionale de Santé, le Département, les communes et la Métropole. Aucune instance à l'échelle de la Métropole n'existe aujourd'hui en la matière.

Education

De la petite enfance, à l'école, collège, lycée et université, dans les associations ou le loisir, **les enfants vivent à l'échelle métropolitaine**. Un métropolitain, au cours de sa vie, pourra fréquenter une école élémentaire d'Eybens, puis un lycée à Echirrolles et enfin étudier sur le campus de Saint-Martin-d'Hères.

La carte scolaire, calquée sur les périmètres communaux, ne tient pas toujours compte de la réalité des bassins de vie éducatifs et génère des iniquités entre les enfants des communes riches ou pauvres, urbaines ou rurales, plus ou moins volontaristes. Par ailleurs, les élèves des territoires voisins fréquentent l'espace métropolitain, sans que la Métropole ne puisse fournir de solution claire aux problématiques qui y sont liées (places d'internat, tarification des transports scolaires, etc.). De plus, les stratégies d'évitement de la carte scolaire fragilisent la mixité sociale.

Nous souhaitons nous engager pour une meilleure cohérence des parcours éducatifs sur le territoire : envisager des expérimentations de carte scolaire

déployée à l'échelle de bassins de vie infra-territoriaux ou encore réfléchir ensemble au maillage des équipements scolaires et extra-scolaires.

Ces orientations pourraient se traduire au travers d'un **projet éducatif de territoire (PEDT)** : ce document prendrait en compte les temps de l'enfant et la continuité des parcours éducatifs (artistique, santé, civique, mobilité, sportif, éducation à l'environnement, etc.) de la maternelle à l'université, en lien avec les communes et les parties prenantes.

Il serait également un fondement de l'engagement des communes et de la Métropole à multiplier les mutualisations des équipements – gymnases, salles équipées de numérique, centres de loisirs – voire même des personnels, qu'il s'agisse des assistantes maternelles, des intervenants périscolaires ou encore des enseignants spécialisés dans les champs de la musique ou du sport.

Sécurité

La sécurité et la protection des métropolitains sont des problématiques que l'institution métropolitaine doit aborder et travailler en lien étroit avec les différents acteurs du territoire.

L'insécurité et plus largement la protection des métropolitains s'inscrivent dans un continuum de déterminants qui n'appellent pas une réponse uniquement régaliennne et sécuritaire. Nous devons agir de manière coordonnée avec cohérence sur toute la chaîne, de la prévention en complément de la répression, jusqu'à la réinsertion et en prenant en compte les questions de formation, d'emploi, d'éducation, de culture, etc.

La Métropole, en tant qu'institution, doit porter une voix plus forte au sein de la gouvernance de la sécurité, aux côtés d'acteurs régaliens (l'Etat local, la police nationale, la gendarmerie) et d'acteurs de l'insertion, pour faire de la métropole un territoire plus apaisé.

Les réflexions et projets en la matière doivent s'intensifier voire se concrétiser rapidement au travers d'actions opérationnelles que nous devons collectivement proposer.

Nous nous sommes déjà engagés

- Prises de compétence de la Prévention spécialisée et du Fonds d'Aides aux Jeunes

Des marges de progrès

- Adapter les grandes orientations thématiques métropolitaines en fonction des déterminants de santé
- Encourager la mutualisation des équipements et personnels scolaires entre communes
- Expérimenter des cartes scolaires à l'échelle des bassins de vie
- Intensifier la présence de la Métropole dans les instances de gouvernance de la sécurité

Des idées, des propositions pour demain

- Adopter un Contrat Local de Santé
- Engager un Plan Educatif De Territoire

Culture et Sport

La culture et le sport au sein de la métropole sont marqués par **une image** élitiste voire inaccessible. La culture scientifique et technique a parfois du mal à embrasser un large public, tandis que les sports d'hiver sont particulièrement mis en avant alors qu'ils restent peu accessibles pour nombre de métropolitains.

Le projet culturel métropolitain porte l'engagement de « *faciliter l'accès aux citoyens à la culture en tant que facteur d'intégration sociale et contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance par ce vecteur* ». En matière de sport, le **projet sportif métropolitain** place quant à lui l'institution métropolitaine comme facilitatrice de coopérations et de mise en réseau entre acteurs du sport.

Nous devons poursuivre nos réflexions et intensifier nos actions en matière de sport et de culture dont les pratiques et manifestations sont des puissants leviers d'intégration sociale, à l'échelle de nos quartiers, de nos villages comme des bassins de vie intercommunaux ou de la Métropole toute entière.

Pour se renforcer et s'inscrire durablement dans le paysage sportif français, certains clubs gagneraient à monter la marche « métropolitaine » ; **ils doivent être accompagnés dans leur dynamique**, que ce soit pour les sports les plus pratiqués comme pour les disciplines les plus rares. **Les pratiques sportives locales pourraient elles aussi être valorisées, dans l'esprit de « jouer collectif » qui nous anime. L'identité « sport-nature-montagne » de la Métropole doit enfin être réaffirmée, de même que l'accès au sport pour les femmes.**

En termes de culture, nous bénéficions d'un riche écosystème culturel : des communes impliquées, des lieux de pratiques et de représentations diversifiés, des événements fréquentés, un tissu associatif dynamique, des artistes engagés. **La vitalité et la diversité de cette offre culturelle et artistique doivent permettre**

l'inclusion de tous et l'ouverture de certaines pratiques culturelles jugées parfois, à tort, trop élitistes.

Si l'ensemble des pratiques culturelles sont valorisées et accessibles à chaque métropolitain, alors la culture peut être un puissant facteur de lien social, d'épanouissement et de réduction des inégalités. L'appartenance au territoire passe aussi par **une politique culturelle inclusive qui encourage le dialogue, les échanges, le partage, et donne à chacun sa place dans la cité.**

Un événement métropolitain pour favoriser la rencontre

Enfin, la question d'un « **grand événement d'agglomération** » n'est pas nouvelle. De nombreux événements, portés par la Métropole ou par d'autres acteurs, créent déjà « la rencontre », comme le Grenoble-Vizille, les matchs au Stade des Alpes ou encore la Fête des Tuiles.

La tenue d'un grand événement métropolitain, qu'il soit culturel, sportif, artistique, ou juste populaire, serait l'occasion de connecter les habitants, de susciter la rencontre, de faire converger les communes et la Métropole. Notre territoire regorge d'idées, de lieux, de symboles patrimoniaux comme historiques, derrière lesquels nous pourrions imaginer tous nous réunir, le temps d'une journée, une soirée, une semaine.

De nombreux événements sont déjà organisés, et nous pourrions mieux les valoriser, mieux accompagner, les labelliser. Ils pourraient être pensés, avec leurs organisateurs, comme des « lieux de rencontre métropolitains ».

Nous nous sommes déjà engagés

- Une Charte de coopération culturelle

Des marges de progrès

- Engager un « grand événement métropolitain » dans la continuité des réflexions issues de la démarche de marketing territorial

Des idées, des propositions pour demain

- Accompagner les pratiques sportives locales : faire émerger des clubs et championnats métropolitains
- Labelliser des « lieux de rencontres » métropolitains

PROJET